



PUBLIC

Compte rendu de la réunion du comité plénier de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mardi 3 avril 2018 à 9 h et à laquelle sont présents, monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, mesdames et messieurs les conseillers-ères Audrey Bureau, Gilles Chagnon, Mike Duggan, Maude Marquis-Bissonnette, Jocelyn Blondin, Isabelle N. Miron, Louise Boudrias, Cédric Tessier, Renée Amyot, Nathalie Lemieux, Gilles Carpentier, Pierre Lanthier, Jean-François LeBlanc, Jean Lessard, Marc Carrière et Martin Lajeunesse formant quorum du conseil, sous la présidence de monsieur le conseiller Cédric Tessier.

Sont absents, madame la conseillère Myriam Nadeau et monsieur le conseiller Daniel Champagne.

Sont également présents, mesdames et messieurs Marie-Hélène Lajoie, directrice générale, Luc Bard, directeur général adjoint, Melvin Jomphe, directeur de cabinet et M^c Suzanne Ouellet, greffier ainsi que Catherine Bellemare, Jean Boileau, Geneviève d'Amour, Gilles Desjardins, Yess Gacem, Laurence Gillot, Marc Gohier, Alain Lalonde, Line Patrice et Marc Phaneuf.

CP20180403-P1

RÉVISION DU NIVEAU DE SERVICES POUR LES GARDIENS DE CHIEN

9 h – Monsieur Yess Gacem, accompagné de monsieur Luc Bard et de mesdames Geneviève d'Amour et Line Patrice, présente l'analyse et les recommandations des changements proposés à l'offre de services pour les gardiens de chien suite au mandat donné par le conseil municipal le 28 mars 2017 en comité plénier.

La démarche, les changements proposés, les modifications à la réglementation, le rôle des préposés au contrôle animalier et des surveillants de parcs de même que les impacts anticipés sont plus amplement abordés.

Ces modifications sont estimées à 100 000 \$ (35 000 \$ pour la signalisation, 25 000 \$ pour les interventions du contrôle animalier et 40 000 \$ pour un plan de communication).

RECOMMANDATIONS :

CP-SLSDC-2018-19

Adopter les modifications au niveau de service pour les gardiens de chiens, incluant la liste des parcs où les chiens sont interdits ou permis avec restrictions.

CP-SLSDC-2018-20

Adopter les mesures nécessaires à la mise en œuvre des changements proposés, notamment les modifications à la signalisation, des opérations de surveillance par le contrôle animalier et un plan de communication adapté.

CP-SLSDC-2018-21

Autoriser le trésorier à puiser la somme de 100 000 \$ à même le budget des imprévus.

Une période de questions et commentaires a lieu.

Demande est faite pour inclure dans la réglementation l'obligation pour le gardien de chiens de se munir de sacs pour ramasser les excréments des animaux.

Les recommandations **CP-SLSDC-2018-19**, **CP-SLSDC-2018-20** et **CP-SLSDC-2018-21** sont acceptées à l'unanimité.

Conséquemment, le projet de résolution numéro 108978 sera soumis pour adoption au comité exécutif du 17 avril 2018 pour recommandation au conseil municipal du 17 avril 2018.

De plus, un avis de présentation en vue des modifications au Règlement numéro 183-2005 concernant la garde, le contrôle et le soin des animaux dans les limites de la ville sera déposé à la séance du 17 avril 2018 en vue d'une adoption à la séance du 15 mai 2018 et d'une entrée en vigueur prévue le 1^{er} juin 2018.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

- CP20180403-PD1** Procès-verbal de la réunion du Comité consultatif agricole tenue le 5 février 2018
- CP20180403-PD2** Procès-verbal de la réunion de la Commission de développement économique tenue le 25 janvier 2018

Fin du comité plénier public à 9 h 55.